

1^{er} janvier 2008 : PRÉSENCE RHÔNE-ALPES devient ARDI Synergie réseaux

Le processus de constitution de l'Agence Régionale pour le Développement et l'Innovation en Rhône-Alpes a abouti, le 25 janvier 2008 à l'occasion de son Assemblée Générale Extraordinaire, à l'absorption par ARDI RHÔNE-ALPES des six associations existantes :

Centre du Design, Pôle productique, Agence pour la maîtrise des matériaux (ARAMM), Agence des technologies médicales et biotechnologies (ARTEB), Agence du Numérique et PRÉSENCE Rhône-Alpes.

Ces six associations absorbées deviennent les départements de l'ARDI RHÔNE-ALPES, respectivement :

Centre du Design, Performance, Matériaux, Santé, Numérique et Synergie réseaux.

La nouvelle association, à l'image de ses structures fondatrices, a pour mission le développement économique durable par l'innovation. Ses départements et leurs équipes représentent l'ARDI RHÔNE-ALPES dans ses différentes dimensions, sur l'ensemble de ses domaines et territoires d'intervention.

Ils exercent, dans la continuité, les principaux métiers de l'ARDI RHÔNE-ALPES :

- **L'intelligence économique**,
- **L'ingénierie de projets** individuels et collectifs d'innovation, l'ingénierie de programmes de développement économique,
- **L'animation de réseaux.**

Synergie réseaux, nouvelle appellation de l'équipe et des adhérents de PRÉSENCE RHÔNE-ALPES au sein de l'ARDI RHÔNE-ALPES, dispose de compétences spécifiques en matière d'animation de réseaux et d'ingénierie de projet qui lui confèrent un positionnement particulier dans la nouvelle structure : nos missions d'animation de réseaux régionaux se trouvent confortées et nous apporterons cette dynamique à l'ensemble des équipes de l'ARDI RHÔNE-ALPES.

Les membres de l'ARDI RHÔNE-ALPES sont :

- les **entreprises** de l'industrie et des services,
- les **centres de compétences** (laboratoires, autres acteurs de la recherche et de l'innovation technologique),

- les **organismes interfaces** comme les chambres consulaires, organisations professionnelles, clusters, pôles de compétitivité,
- les **financeurs régionaux** : Conseil régional, Etat (DRIRE, DRRT, OSEO) et d'autres financeurs potentiels.

Tous les anciens adhérents des associations absorbées deviennent, sauf s'ils expriment la volonté contraire, membres de l' ARDI RHÔNE-ALPES de droit.

La gouvernance de l'ARDI RHÔNE-ALPES :

Chaque département travaille avec sa base d'adhérents et son **Conseil de Département** pour proposer les orientations de sa discipline au principal comité décisionnaire, le **Comité d'Engagement**. Le Comité d'Engagement propose ensuite un plan d'action aux financeurs.

Le président du Conseil de département ARDI Synergie réseaux est Vincent PROVOST, dirigeant d'entreprise (Tonyx, 38) et ancien président de PRÉSENCE Rhône-Alpes. Le premier Conseil de département ARDI Synergie réseaux sera composé, sur proposition de son président au Comité d'Engagement, des administrateurs de PRÉSENCE en place au 31 décembre 2007.

Vincent PROVOST siègera, en tant que président du Conseil de département et conformément aux statuts de l'ARDI, au **Comité d'Orientation** (en cours de constitution) chargé d'évaluer les activités et de proposer les évolutions de l'ARDI.

Le Comité d'Engagement est composé de :

- **M. AUBERTON-HERVÉ, industriel, SOITEC (Bernin, 38) – Président de l'ARDI.**
- **M. GUIBERT, centre de compétences, CEA (38) – Vice-Président de l'ARDI.**
- **M. LAFONT, industriel, bioMérieux (Lyon, 69) – Trésorier de l'ARDI – Ancien président de l'ARTEB.**
- **M. MAUDUY, industriel, groupe MG (Saint-Symphorien d'Ozon, 69) – Président de la CRCI Rhône-Alpes.**
- **M. ALBRIEUX, industriel, Société Amphénol-Socapex (Cluses, 74) – Ancien président du Pôle Productique.**
- **M. VIDALIE, industriel, MCR (Tournon, 07).**
- **M. CRAPART, centre de compétences, ACTRA – CETIM (Saint-Etienne, 42).**
- **M. JAMEUX, centre de compétences, ACCURA – Université de Savoie (Chambéry, 73).**
- **M. STORK, centre de compétences, AGERA – INSA (Lyon, 69).**

Des représentants du collège des financeurs sont invités permanents sans droit de vote.